

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/EDF-poursuivi-pour-des-manquements-au-droit-du>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez
vous > Revue de presse > **EDF poursuivi pour des manquements au droit du travail**

13 octobre 2014

EDF poursuivi pour des manquements au droit du travail

Source : L'Union Presse

<https://www.lunion.presse.fr/region/edf-poursuivi-pour-des-manquements-au-droit-du-travail-ia0b0n422808>

EDF poursuivi pour des manquements au droit du travail

Par la rédaction pour [L'union-L'Ardennais](#), Publié le 13/10/2014

Par M.C.



Photo d'archive

Mercredi 15 octobre à 9 heures, la centrale de Chooz sera à nouveau sur la sellette. EDF est à nouveau appelé à comparaître devant le tribunal de police de Charleville-Mézières.

Une précédente audience avait eu lieu cet été pour des rejets d'acide dans la Meuse. Cette fois-ci, il s'agit d'une infraction au code du travail relevée par l'Autorité de sûreté nucléaire, en charge de contrôler les installations nucléaires en France.

Lors d'un contrôle en septembre 2012, plusieurs manquements ont été relevés notamment en ce qui concerne le temps de travail et de repos d'un des salariés, précise Marie Frachisse, juriste auprès du réseau Sortir du nucléaire.

L'association se porte partie civile dans le cadre de cette affaire. Pour Marie Frachisse, le fait que le temps de pause n'ait pas été respecté entraîne un problème de sécurité. Si le salarié est fatigué, peut-être va-t-il être moins rigoureux dans son travail ? C'est en tout cas la question soulevée par l'association qui espère une condamnation à l'encontre de l'entreprise.

Contactée, EDF qui est propriétaire du site, n'a pas donné suite à notre appel.

De retour devant le tribunal le 26 novembre

La centrale de Chooz reviendra devant le tribunal de police le 26 novembre, pour un rejet d'acide survenu en 2013.